



Avis des élus du CSE sur l'aménagement des espaces intérieurs et l'accompagnement au changement sur le nouveau site de CESSON

Au cours de la séance du 26 Octobre 2022, la Direction de la CEBPL a présenté aux élus du CSE, le projet d'aménagement des espaces intérieurs et l'accompagnement au changement sur le nouveau site de CESSON.

Une première présentation du projet a été faite le 19 octobre en Commission SSCT Immobilière, et un dernier échange a eu lieu le 9 novembre.

L'aménagement de ce nouveau site est celui d'un Flex-office avec un mode d'organisation de travail hybride reposant sur le partage des postes de travail entre plusieurs salariés. Le Flex office modifie en profondeur les pratiques et l'organisation du travail.

Le nombre de salariés travaillant sur ce site et impactés par ces modifications est de 246, le nombre de postes implantés en Flex sur le nouveau site sera de 160.

Ce projet permet à la CEBPL de réduire ses espaces et ses charges immobilières. Il permet également aux salariés de travailler dans un cadre plus lumineux et agréable.

La Direction s'appuie sur une expérimentation en cours sur Orgemont, nouveau site sur Angers regroupant différents services (middle crédit et banca iard, Centre d'affaires 49, Direction commerciale 49, Agence Habitat 49, Viticulture). Lors de ce CSE, un retour d'expérience a été présenté aux élus.

Les élus ont bien noté les différents retours d'expérience positifs et négatifs concernant l'espace de travail. Sans surprise, ils ont pu constater que certains points mentionnés sur l'avis remis par le CSE en Novembre 2021 sur le site d'Orgemont et de son travail hybride en Flex-office y apparaissent :

- Difficulté de fonctionnement compte-tenu de la diversité des modes d'organisation des différents services et de la structure de leurs effectifs,
- Délitement des collectifs de travail (perte des possibilités d'entraide, développement des incompréhensions et des tensions avec sensation de ne pas être écoutés, pas de co-constructions...). Ce risque est majeur en termes de conséquences sur la santé physique et mentale des salariés, le collectif étant souvent un acteur primordial de construction de la santé au travail,
- Difficultés liées au télétravail avec une communication et une coordination plus lourde et moins réactive du fait des difficultés à se joindre, et dues à l'augmentation de l'usage des mails ainsi qu'une augmentation de la charge de travail liée aux activités de traçage et de reporting de l'activité.

Ils ont également noté que la Direction avait décidé de revenir sur certains points suite à l'enquête REX collaborateurs et managers sur le site d'Orgemont :

- Révision du planning des présents,
- Révision de la disposition des espaces,
- Rappel de la Charte Bien vivre ensemble,
- Gestion commune (café, fournitures, climatisation, propreté),
- Insonorisation.

La Direction en a d'ailleurs tiré des préconisations à suivre lors de l'aménagement du site de Cesson notamment le zonage par entité, et surtout elle a décidé de se faire accompagner par un cabinet d'accompagnement EWD (Enjoy Working Differently) en amont de l'emménagement afin de mieux préparer les équipes.

Les élus apprécient ces remises en question et espèrent que les préconisations seront bien prises en compte afin de permettre aux salariés d'appréhender au mieux leurs espaces et conditions de travail. Ils restent néanmoins inquiets concernant certains points :

- La possibilité de prendre en compte un retour sur site de télétravailleurs dans le cadre de la réversibilité (article 6.2 de l'accord sur le travail distancié) avec un nombre de postes de travail individuels suffisant. Déjà, le taux de mutualisation des postes de travail repose sur des modes de comptabilisation du taux de présence qui ne sont pas toujours fiable. (Pour le site de Cesson, il y aura à terme 160 postes pour 246 salariés),
- Le risque spécifique lié à des collaborateurs ayant des pathologies nécessitant un poste adapté dans un contexte de Flex-office,
- Le manque d'une zone silence même si un nombre important d'espace clos est prévu,

- La mise en place du Flex office est précédée d'un chantier GED (Gestion Électronique des Documents). Pourtant, tout ne peut pas être numérisé et des casiers spécifiques (individuels et collectifs) ont été prévus dans les nouveaux locaux en tenant compte de la spécificité des métiers, mais seront-ils suffisants ?

- La gêne sonore liée aux espaces ouverts et à la densité des espaces de travail. Le Flex office ne permet pas de lutter contre les interruptions de tâches subies à cause des dérangements en open-space. Le travail au calme pour des tâches réclamant de la concentration est pourtant une requête constante des salariés et cela quelle que soit la nature de l'activité. Ce point est insuffisamment pris en compte. D'ailleurs, des salariés cherchent à s'isoler en mettant des écouteurs et en écoutant de la musique afin de « s'isoler » ce qui va à l'inverse du but attendu. De même, l'accès aux espaces « tisanerie » risque de générer du bruit pour les salariés travaillant près de ces endroits,

- Avec la fin des bureaux attitrés, les managers de proximité gèrent des équipes éclatées : des membres d'une même équipe peuvent être en partie à distance et en partie dans les locaux de l'entreprise. La supervision est plus difficile à mettre en œuvre. De même, les encadrants ont tendance à annexer les « espaces d'isolement » par nécessité, pour pouvoir mener à bien les tâches requérant une certaine confidentialité (entretiens d'évaluation par exemple).

- Un parking extérieur de 85 places dont 10 électrifiées et 2 PMR est prévu pour les occupants du bâtiment ainsi qu'un parking vélo couvert. Ce nombre semble insuffisant compte tenu du nombre actuel d'occupants et du futur aménagement du 3ème étage.

Les élus du CSE sont conscients qu'il sera plus agréable de travailler dans des locaux neufs et aménagés avec des nouveaux matériaux que dans les anciens locaux sombres et mal isolés. Mais, l'arrivée des salariés sur le nouveau site de Cesson va leur demander une vraie conduite du changement sur plusieurs points :

- Travail en Flex-office (nouvelles règles de vie, clean desk, réservation des espaces de travail...),
- Mode d'organisation des déplacements (métro, covoiturage...).

Les élus du CSE seront attentifs à la prise en compte par la Direction des difficultés rencontrées par chacun et l'accompagnement qui en résultera.

Lors de la remise d'avis sur le site d'Orgemont en novembre 2021, les élus du CSE avaient demandé à la Direction d'inscrire au plus tôt dans leur calendrier une évaluation des risques liés au travail en Flex-office et la mise à jour des Documents Uniques d'Évaluation des Risques et des actions de prévention associées.

Cette démarche d'évaluation doit être mise en œuvre par l'employeur d'après la circulaire d'application du 18/04/2002.

Force est de constater qu'en novembre 2022, l'évaluation des RPS dans le DUERP n'est pas traitée à la hauteur des besoins et au plus près des réalités du terrain du travail en Flex-office. Ils réitèrent donc leur demande en appuyant sur l'urgence de cette prise en compte.

Les élus du CSE ont bien noté que la Direction s'est engagée à :

- Un retour aux élus du CSE de l'avancement de la digitalisation,
- Un retour aux élus du CSE du point du cabinet d'accompagnement EWD,
- Réaliser un COPIL MIH après le déménagement,
- Présenter un retour en CSE à 6 mois et à 12 mois.

Les élus du CSE ont également noté que la Direction ne désire pas attribuer aux Organisations syndicales représentatives des locaux sur le nouveau site et qu'elle était à la recherche de locaux dans le bassin rennais comme le stipule « l'accord relatif à l'exercice syndical » du 12/04/2019 article 1.1.2.

Les élus espèrent surtout que le lieu sera rapidement trouvé afin que les assistantes du CSE, salariées du CSE et salariée la CEBPL, puissent comme tous les occupants du site de Cesson, se projeter rapidement sur leur nouveau lieu de travail.

Résultat du vote du CSE du 24/11/2022 : 22 votants

Favorable : 00 voix
Défavorable : 10 voix
Abstention : 12 voix



Jocelyn BONOUVRIER

Secrétaire du CSE.

